

Fonds sociocommunautaire de la MRC des Laurentides

Document explicatif

Objectifs du Fonds 2024

Afin de s'assurer de soutenir adéquatement les organismes qui offrent des services sur notre territoire auprès de citoyens vulnérables, ce Fonds est dédié au milieu sociocommunautaire. L'objectif du Fonds est de les soutenir dans leurs projets ou mission, par l'octroi de subvention de 10 000 \$ maximum, pour compléter un montage financier ou mettre sur pied un projet qui s'inscrit dans les critères d'évaluation et les priorités d'intervention du territoire de la MRC des Laurentides.

Critères d'évaluation

Pour l'année 2024, le conseil des maires de la MRC des Laurentides a adopté les critères d'évaluation suivants en développement social :

- Favoriser et/ou optimiser l'offre de service directe aux citoyens vulnérables;
- Soutenir les actions à portée territoriale;
- Soutenir les organismes vivant une instabilité ponctuelle, prévenant de ce fait un bris de service;
- Soutenir des projets visant à combler un trou de service;
- Soutenir les organismes possédant une vision et une mission claire;
- Favoriser la concertation entre les organismes;
- Privilégier les organismes sans financement récurrent ou ne bénéficiant pas du PSOC;
- Favoriser les initiatives qui visent à sortir les gens de l'isolement et de situations de pauvreté.

Priorités d'intervention de la MRC des Laurentides

Le projet doit s'inscrire dans une des priorités locales suivantes :

- Soutien aux populations vulnérables
- Logement et itinérance
- Santé mentale
- Sécurité alimentaire
- Transport collectif et adapté
- Autres

Modalités pour le dépôt d'une demande d'aide financière

- Les demandes doivent être accompagnés des éléments suivants :
 - Le *Formulaire de demande d'aide financière* dûment complété;
 - Une résolution du conseil d'administration appuyant formellement la demande, incluant le titre de la demande, le montant demandé au *Fonds sociocommunautaire* ainsi que le nom du requérant. Ces informations doivent être cohérentes avec celles contenues dans le *Formulaire de demande d'aide financière*;
 - Une copie des lettres patentes, des membres du conseil d'administration et, s'il y a lieu, de la charte de l'organisme;
 - Une copie du plan d'action, une preuve de financement ou tout autre élément ou document pertinent à l'analyse de la demande si disponible.

- Toutes les dépenses relatives à la demande doivent être engagées avant la date déterminée par l'appel à projets et apparaissant au protocole d'entente;

- Le financement demandé doit être complémentaire à celui octroyé par les municipalités, ministères et autres bailleurs de fonds;

- Le cadre budgétaire pour réaliser les actions doit couvrir une période d'un an ou moins;

- Le dépôt de la demande d'aide financière doit être transmis par courriel ou par la poste, **avant le 29 février 2024**;

Par courriel :

astamand@mrclarentides.qc.ca

Par la poste :

À l'attention de Amélie St-Amand
MRC des Laurentides
1255 Chemin des Lacs
Mont-Blanc (Québec)
J0T 2G0